



Luxembourg, le 8 décembre 2011

Projet de loi 6350

2

Dépôt : Gast Gibéryen

MOTION

La Chambre des Députés,

Considérant

- le risque, pour le Luxembourg, de perdre sa note AAA et partant de devoir souscrire des emprunts à des taux d'intérêt plus élevés ;
- que pour les emprunts en cours, l'Etat ne paye que les intérêts, ne rembourse pas le capital et prolonge les emprunts parvenus à échéance ;
- que ce faisant, le gouvernement reporte le remboursement des emprunts sur les générations futures ;
- qu'il y a lieu de mettre un terme à cette pratique financière malsaine ;

demande au gouvernement

- de ne contracter à l'avenir que des emprunts prévoyant un remboursement du capital prêté à annuités constantes.

G. Gibéryen

J.Y. Henckes

J. Colombero

F. Kartheiser

pour approuver

 (S. Urbang)